

# Lignes directrices applicables au remplacement des composants sur les VAE rapides avec homologation de type ou homologation individuelle à assistance au pédalage jusqu'à 45 km/h

CATÉGORIE 1	CATÉGORIE 2	CATÉGORIE 3	CATÉGORIE 4
Remarques générales importantes	Composants qui ne peuvent être remplacés que s'il existe un valable certificat de contrôle (homologation des pièces (ABE (réception du véhicule complet), CE, ECE) ou une expertise de pièces)	Composants qui peuvent être remplacés en tenant compte des conditions décrites ci-après	Consignes particulières relatives au montage d'accessoires
<p>&gt; Les vélos électriques dotés d'un moteur jusqu'à 45 km/h sont considérés comme des cyclomoteurs et soumis à la Directive 2002/24/CE de l'UE ou au règlement n° 168/2013 de l'UE.</p> <p>&gt; En fonction du véhicule il peut y avoir des exigences différentes à respecter impérativement lors du remplacement des composants. Vérifiez de ce fait toujours les informations figurant dans les documents des véhicules avant de procéder à un travail sur les véhicules.</p> <p>&gt; Remarque : À présent, les véhicules avec réception individuelle sont soumis autant que possible aux règlements de la Directive 2002/24/CE de l'UE.</p> <p>&gt; Tous les composants qui ne figurent pas sur la liste ne peuvent être remplacés que par les pièces d'origine du constructeur du véhicule et/ou du composant</p> <p><i>Traduction et réalisation graphique : Zedler-Institut www.zedler.de Version : 05/2023</i></p>	<p>&gt; <b>Systèmes de freinage</b></p> <p>&gt; <b>Disques de frein / Gaines de frein / Plaquettes ou patins et de frein</b> (Seulement avec homologation valable selon réglementation ECE-R 90 ou autorisation de circulation générale)</p> <p>&gt; <b>Ensemble guidon-potence</b> (Dans la mesure où les longueurs de gaine et/ou de câble ne doivent pas être modifiées. Dans le cadre des longueurs de gaine originales, il doit être possible de modifier la position d'assise dans le sens du consommateur. En outre, la répartition des charges sur le vélo change fortement et peut entraîner des caractéristiques de guidage critiques)</p> <p>&gt; <b>Tige de selle</b> (Si le décalage vers l'arrière par rapport à la plage d'utilisation de série/originala n'est pas supérieur à 20 mm. Il est à noter qu'une répartition modifiée de la charge en dehors de la plage de réglage prévue peut entraîner des caractéristiques de guidage critiques. La longueur des rails de selle et la forme de la selle jouent aussi un rôle à cet égard)</p> <p>&gt; <b>Phares</b> (Seulement avec homologation valable, position d'installation identique ainsi que le justificatif CEM)</p> <p>&gt; <b>Feu arrière év. avec feu de stop et éclairage de la plaque</b> (Seulement avec homologation valable et position d'installation identique dans la mesure où testé selon réglementation ECE-R 50 ainsi que le justificatif CEM)</p> <p>&gt; <b>Catadioptre</b> (Seulement avec homologation valable)</p> <p>&gt; <b>Rétroviseur</b> (Seulement si testé selon réglementation ECE-R 81 et position d'installation identique)</p> <p>&gt; <b>Dispositif de signalisation acoustique (klaxon)</b> (Seulement si testé selon réglementation ECE-R 28)</p> <p>&gt; <b>Pédales</b> (Véhicules avec homologation 168/2013)</p> <p>* Remarque : Dans le cas des composants avec expertise de pièces il faut tenir compte du champ d'application. L'installation correcte doit être certifiée par un ingénieur de contrôle ou par l'expert d'un centre de contrôle technique tel que TÜV ou DEKRA en Allemagne.</p>	<p>&gt; <b>Pédales</b> (Y compris les réflecteurs, dans la mesure où celle-ci ne soit pas plus large que la pédale de série/originala (véhicules avec homologation 2002/24/CE))</p> <p>&gt; <b>Pneus</b> (Conformément aux documents des véhicules, soit selon réglementation ECE-R 75 ou avec homologation du fabricant du pneu. Avec un poids total admissible inférieur à 150 kg et une largeur inférieure à 67 mm, les pneus n'ont pas besoin d'homologation selon UN ECE-R 75)</p> <p>&gt; <b>Poignées avec serrage à vis</b> (La largeur du véhicule ne doit pas être modifiée)</p> <p>&gt; <b>Jeu de direction</b></p> <p>&gt; <b>Boîtier de pédalier</b></p> <p>&gt; <b>Dérailleur arrière et avant</b> (Tous les composants du passage de vitesse doivent être assortis au nombre de vitesses et être compatibles entre eux)</p> <p>&gt; <b>Manette de vitesses / Poignée tournante</b> (Dans la mesure où la position sur le guidon n'est pas modifiée)</p> <p>&gt; <b>Câbles et gaines de changement de vitesses</b></p> <p>&gt; <b>Plateaux / Disque à courroie / Jeu de pignons</b> (Si le nombre de dents et le diamètre sont identiques à ceux de la plage d'utilisation de série/originala)</p> <p>&gt; <b>Protection de chaîne</b> (À condition qu'elle ne présente pas de bords extérieurs acérés et soit conforme au Règlement délégué n° 44/2014 Annexe VIII)</p> <p>&gt; <b>Garde-boue</b> (À condition qu'il ne présente pas de bords extérieurs acérés et soit conforme au Règlement délégué n° 44/2014 Annexe VIII. En outre, la distance par rapport au pneu doit être respectée, à savoir 10 mm au moins)</p> <p>&gt; <b>Rayons</b> (À condition que les dimensions correspondent aux pièces d'origine)</p> <p>&gt; <b>Chambre à air</b> (À condition qu'elle soit de même construction et ait une valve identique)</p> <p>&gt; <b>Manivelles</b> (À condition que la longueur (centre de la patte de fixation – centre du pas de vis de pédale) et la distance entre manivelles – centre du cadre (coefficient Q) soient toutes deux respectées)</p> <p>&gt; <b>Chaîne / Courroie dentée</b> (Si la largeur originale est respectée)</p> <p>&gt; <b>Ruban fond de jante</b> Les rubans fonds de jante et les jantes doivent être assortis. La modification de la combinaison peut provoquer un glissement du ruban fond de jante et donc des défauts sur la chambre à air)</p> <p>&gt; <b>Selle</b> (Si le décalage vers l'arrière par rapport à la plage d'utilisation de série/originala n'est pas supérieur à 20 mm. Il est à noter qu'une répartition modifiée de la charge en dehors de la plage de réglage prévue peut entraîner des caractéristiques de guidage critiques. La longueur des rails de selle et la forme de la selle jouent aussi un rôle à cet égard)</p>	<p>&gt; <b>Les feux complémentaires alimentés par batterie ou pile ne sont pas autorisés.</b></p> <p>&gt; <b>Les remorques ne sont autorisées que si une charge tractée est inscrite sous le n° 2.1.7 du certificat de conformité et un dispositif d'attelage sous le n° 7.2.8.</b> Remarque : La charge tractée maximale autorisée est 50 % du poids à vide du véhicule tracteur (sans batteries). Seulement les dispositifs d'attelage à boule de 50 mm peuvent être utilisés.</p> <p>&gt; <b>Le transport d'enfants dans la remorque est généralement interdit !</b></p> <p>&gt; <b>Les paniers à l'avant sont considérés comme critiques en raison du caractère indéfini de la répartition de la charge. Uniquement autorisés après validation par le constructeur du véhicule.</b></p> <p>&gt; <b>Les sacoches de vélo non fixes et les top cases sont autorisés. Il faut tenir compte du poids total admissible, de la capacité de charge max. du porte-bagages et d'une bonne répartition des charges.</b></p> <p>&gt; <b>Les embouts de cintre (bar ends) ne sont pas autorisés.</b></p>

 Ceci est la traduction des lignes directrices originales élaborées par ZIV, VSF, BIV (l'association faitière allemande des mécaniciens-cycles), velotech.de et TÜV Rheinland en collaboration avec Zedler-Institut (Leitfaden für den Bauteiletausch bei S-Pedelecs mit Typ- oder Einzelgenehmigung mit einer Tretunterstützung bis 45 km/h) mises à jour en 2023. En cas de doute, la version originale allemande fait foi.

Les présentes lignes directrices ont été établies avec l'aide des experts des associations/entreprises suivants (par ordre alphabétique) :



Cet ouvrage est sous licence Creative Commons. La licence complète est consultable à l'adresse <https://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/> ou vous pouvez envoyer un courrier à : Zedler – Institut für Fahrradtechnik und -Sicherheit GmbH, Ludwigsburg. Internet : [www.zedler.de](http://www.zedler.de)